

# QUE FAIT LE CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS POUR VOUS?



LE CONSEIL REPRÉSENTE LES TRAVAILLEUSES ET  
TRAVAILLEURS DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS PARTOUT AU CANADA

*[uniforskilledtrades.ca](http://uniforskilledtrades.ca)*

*[trades@unifor.org](mailto:trades@unifor.org)*



**unifor**  
theUnion | lesyndicat

## MESSAGE DE KEN ANDERSON, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR



Le Conseil des métiers spécialisés d'Unifor s'engage à créer un avenir prometteur pour nos quelque 50 000 membres des métiers spécialisés partout au pays.

Nos membres de tous les métiers spécialisés œuvrent dans de multiples secteurs et unissent leurs forces pour atteindre nos objectifs et relever les défis. Ensemble, nous sommes une voix forte au

sein de notre syndicat et de nos milieux de travail, ainsi que dans l'élaboration des politiques gouvernementales.

Les délégué(e)s et les membres du comité exécutif du Conseil des métiers spécialisés d'Unifor sont uniquement des travailleuses et travailleurs des métiers spécialisés de la base. Nous élaborons des politiques et des dispositions contractuelles qui soutiennent et promeuvent les droits et les intérêts des membres des métiers spécialisés tout en protégeant les normes en matière de rémunération et de qualifications.

Il y a un dicton que j'aime bien utiliser : « La main-d'œuvre qualifiée n'est pas bon marché et la main-d'œuvre bon marché n'est pas qualifiée. » Nous veillons au grain contre les forces qui tentent de réduire nos salaires et d'affaiblir nos qualifications dans le but d'éliminer les emplois bien rémunérés dans le secteur des métiers spécialisés.

Les milieux de travail qui reposent sur une main-d'œuvre bon marché et non spécialisée sont dangereux et représentent une menace réelle pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs et de nos communautés. La réduction des salaires et des normes exploite les travailleuses et travailleurs individuels et nuit à notre économie en réduisant les salaires de tous.

Le Conseil des métiers spécialisés et nos conseils régionaux continueront de défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs des métiers spécialisés en obtenant des salaires, des avantages et des conditions de travail décentes tout en exigeant davantage de possibilités d'apprentissage et de formation au sein du secteur des métiers spécialisés.

Nos efforts de lutte sont essentiels pour préserver nos compétences d'aujourd'hui afin qu'elles puissent être transmises demain aux générations futures.

Les membres des métiers spécialisés d'Unifor sont des leaders dans nos milieux de travail et leur communauté. Je suis très fier de l'engagement social des membres des métiers spécialisés, qui font don de leurs compétences dans le cadre de projets de secours dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, aident les personnes défavorisées, luttent en faveur de la justice sociale et bâtissent littéralement un monde meilleur.

C'est un véritable honneur pour notre conseil de défendre les intérêts de nos membres des métiers spécialisés d'un océan à l'autre : lorsque nos membres des métiers spécialisés se portent bien, notre syndicat et nos communautés se portent bien.

## **VISIBILITÉ**

Visibilité des métiers spécialisés à titre de groupe distinct au sein d'Unifor

## **UNITÉ**

Les métiers spécialisés travaillent ensemble pour des intérêts et des objectifs communs.

## **VOIX**

La vision des métiers spécialisés peut être exprimée au Conseil d'Unifor, au Conseil exécutif national, aux instances et agences gouvernementales, etc.

## **CONFÉRENCE SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE**

Pour débattre et établir nos objectifs de négociation en tant que métiers spécialisés.

## **POLITIQUE**

Les réunions du Conseil établissent la Politique des métiers spécialisés d'Unifor.

## **CARTE DE COMPAGNON**

La reconnaissance syndicale du statut de compagnon d'apprentissage

## **RATIFICATION DISTINCTE**

Le droit de voter séparément sur des questions touchant les métiers spécialisés

À Unifor, nos effectifs représentent plus de 50 000 métiers spécialisés et apprentis. Conformément aux processus établis dans les statuts de notre syndicat, ces membres soumettre une demande pour inclure le programme des métiers spécialisés dans le cadre de la négociation de leur convention collective et obtenir une voix réelle sur les enjeux qui touchent les métiers spécialisés au sein de leur syndicat.

Le Conseil national des métiers spécialisés et ses sous-conseils régionaux sont la voix des gens de métiers au sein d'Unifor.

## **COMBIEN EN COÛTE-T-IL À UNE PERSONNE DE MÉTIER POUR ADHÉRER AU CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS**

Il n'en coûte que l'équivalent d'une demi-heure de salaire en cotisation annuelle pour adhérer au Conseil des métiers spécialisés et au Conseil national. Au total, 60 % de ces cotisations sont conservées par le conseil local de la section locale et 40 % sont versées au Conseil national. Aucune somme n'est versée au syndicat national.

## **AVANTAGES D'ADHÉRER AU CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR**

Le renforcement de l'identité des métiers spécialisés et la consolidation de la solidarité au sein du syndicat vont de pair depuis la formation d'Unifor.

Notre syndicat est foncièrement différent des autres syndicats industriels. Nous avons un Service des métiers spécialisés, un directeur des Métiers spécialisés et une personne de soutien.

Grâce au travail du Conseil, les gens de métier peuvent obtenir une représentation distincte et une protection de leurs demandes, ainsi qu'avoir le droit de demander une ratification distincte conformément à l'article 17.14 des statuts d'Unifor.

Le président du comité exécutif du Conseil des métiers spécialisés est un dirigeant et une voix pour les métiers spécialisés au sein du Conseil exécutif national. Il s'agit d'un droit prévu dans les statuts du syndicat.

## **PRIORITÉS DE NÉGOCIATION POUR LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS**

Par le biais du Conseil des métiers spécialisés, le programme de négociation des métiers spécialisés couvre plusieurs enjeux, notamment les suivants :

- Augmentation de salaire particulière pour les métiers spécialisés
- Élimination des disparités salariales entre les métiers
- Allocation pour outils améliorée
- Ajustement des pensions pour les métiers spécialisés
- Définition du compagnon d'apprentissage dans les conventions collectives
- Dispositions sur l'apprentissage
- Clause sur les nouvelles technologies
- Disposition sur le droit exclusif au travail
- Comités de formation des métiers spécialisés
- Description des emplois, lignes directrices et démarcation

## CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR UNE FIÈRE TRADITION

Le Conseil des métiers spécialisés est et sera toujours la voix des membres des métiers spécialisés au sein de notre syndicat.

L'histoire de notre Conseil remonte à 1938, alors que les Travailleurs unis de l'automobile (TUA) ont formé le premier Conseil des métiers spécialisés à Detroit.

En 1958, les TUA ont aboli l'aile américaine du Conseil des métiers spécialisés. Au Canada, le Conseil canadien des métiers spécialisés a lutté avec succès pour continuer d'être reconnu.

Il fut un temps où nous n'avions aucun représentant au sein du CEN et notre premier représentant a été nommé en 1994 sous la présidence de Buzz Hargrove des TCA.

Dans le cadre du congrès de fondation d'Unifor en 2013, le Conseil national des métiers spécialisés a été entériné dans les statuts.

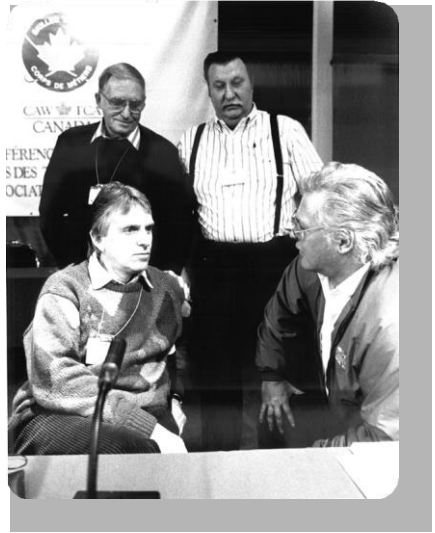
Le président du comité exécutif du Conseil national des métiers spécialisés est maintenant automatiquement le représentant des métiers spécialisés au Conseil exécutif national.

Les délégué(e)s et le comité exécutif du Conseil des métiers spécialisés d'Unifor sont des travailleuses et travailleurs de la base au sein des métiers spécialisés. Le Québec dispose d'un poste reconnu au comité exécutif.

Le président est dûment élu au poste par les délégué(e)s des métiers spécialisés au Conseil national des métiers spécialisés conformément aux règlements du Conseil, qui sont approuvés par le Conseil exécutif national.

Il existe des sous-conseils locaux partout au Canada qui continuent de gagner en force et il est possible de former de nouveaux conseils locaux là où il y a suffisamment de membres des métiers spécialisés pour les soutenir.

Le Conseil des métiers spécialisés se réunit trois fois par année en alternant les endroits de réunion sur le territoire canadien entre les conseils régionaux.



## RÉSOLUTIONS AU CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS QUI SE SONT MATÉRIALISÉS EN GAINS CONCRETS LORS DE LA NÉGOCIATION

**1987** – Une cotisation équivalente à une demi-heure de paie par année conformément aux statuts. La question de l'écart salarial entre les gens des métiers spécialisés et ceux qui ne font pas partie de ce groupe.

**1990** – Écart de salaire amélioré, augmentation de salaire spéciale pour les gens des métiers spécialisés.

**1993** – Régime de pension différentiel entre les gens de métiers spécialisés et les autres employé(e)s.

**1996** – Établissement du droit exclusif au travail pour les métiers spécialisés et le nombre d'apprentis.

**1999** – Nombre d'apprentis, mode de calcul de la pension à 85 points, augmentation de la pension différentielle et un nouveau fonds de 3 cents pour un Programme d'éducation syndicale pour les métiers spécialisés à Port Elgin.

**2002** – Apprentissages, remplacements lors de congés spéciaux rémunérés pour formation, comités sur les nouvelles technologies.

**2005** – Certification de la TSSA, amélioration des salaires et des pensions, lettre d'entente sur les congés pour le travail de secours au Canada et sur la scène internationale: Katrina, Habitat pour l'humanité et projet pour l'APN au Canada (engagement social). Poste de coordonnateur des métiers spécialisés.

**2015** – Congé rémunéré pour le travail de secours et création d'un Fonds communautaire canadien.

**2016** – La première Conférence sur la négociation des métiers spécialisés et la nouvelle technologie a eu lieu. L'exécutif du Conseil des métiers spécialisés a mis à jour le Manuel des politiques sur les métiers spécialisés. Ce manuel contient les politiques et procédures du Syndicat national touchant les métiers spécialisés.

**2020** – Rétablissement des primes de quarts de 5 % et de 10 %, ainsi que de la prime différentielle de 20 % (rémunération et régimes de retraite). Ajout d'un ajustement salarial spécial pour les métiers spécialisés.

Tous ces gains ont permis aux métiers spécialisés d'évoluer au fil des années en adoptant des résolutions qui ont été discutées et débattues par les délégué(e)s du Conseil des métiers spécialisés. Ces résolutions sont devenues des gains à la table des négociations grâce aux comités de négociation des métiers spécialisés de plusieurs sections locales.

Le Conseil des métiers spécialisés ne négocie pas de conventions collectives. Il appuie le processus qui précède les négociations en fournissant des résolutions provenant des gens de métiers, ainsi qu'en participant à la conférence sur la négociation collective et les nouvelles technologies des métiers spécialisés. Après que les résolutions ont fait l'objet de discussions, de débats et qu'elles ont été adoptées lors de la conférence, elles sont présentées à la conférence nationale sur le conseil canadien et endossées par l'ensemble du syndicat.

Les résolutions des métiers spécialisés sont alors utilisées par les comités de négociation et les représentant(e)s nationaux pour négocier des programmes des métiers spécialisés partout au Canada. Le Service des métiers spécialisés d'Unifor offrira de l'assistance à ces comités de négociation et aux représentants nationaux.

Les sous-conseils régionaux des métiers spécialisés fournissent des ressources et sont le forum des membres des métiers spécialisés pour soulever les questions propres à leur métier, que ce soit sur la formation, l'impartition, l'apprentissage, l'accréditation de métier ou tout autre enjeu relatif aux politiques gouvernementales. Le Conseil offre un forum pour tenir ces discussions et les résultats sont ensuite présentés aux réunions du Conseil national des métiers spécialisés.

Le Service national des métiers spécialisés participe à diverses réunions du Conseil et présente à tous les délégué(e)s un rapport à jour de ce qui se passe dans le secteur des métiers spécialisés partout au Canada.

Le syndicat national d'Unifor mise sur le Conseil national des métiers spécialisés qui représente la voix des métiers spécialisés. La présidente nationale d'Unifor et/ou l'adjoint au président en charge du dossier des métiers spécialisés participent aussi aux réunions du Conseil sur les métiers spécialisés d'Unifor qui ont lieu trois fois par année. Par conséquent, les enjeux concernant les métiers spécialisés sont maintenus au cœur des débats avec les dirigeant(e)s d'Unifor.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil est important si les gens de métiers spécialisés veulent que leurs préoccupations soient abordées, que ce soit auprès d'une entreprise, entre les négociations, auprès des gouvernements ou qu'elles fassent l'objet d'une politique du syndicat afin de traiter un enjeu particulier aux métiers spécialisés.

## **VOICI QUELQUES EXEMPLES DE CE QUE FAIT LE CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS**

- Le Conseil est doté de comités sur l'apprentissage, les résolutions, les règlements, les nouvelles technologies.
- L'exécutif du Conseil national des métiers spécialisés est également le conseil consultatif du Conseil exécutif national en ce qui touche aux questions ou aux politiques liées aux métiers spécialisés.
- Les conseils régionaux traitent les cartes de compagnon d'apprentissage du Conseil des métiers spécialisés d'Unifor afin que les gens de métiers bénéficient d'un apprentissage authentique ou répondent aux exigences de qualification d'un compagnon d'apprentissage comme le prévoit le manuel des politiques des métiers spécialisés.
- La carte de compagnons d'apprentissage offre des opportunités d'emploi préférentielles à d'autres emplacements représentés par Unifor.
- Le manuel des politiques des métiers spécialisés renferme les politiques qui remontent aux TUA et aux TCA, et comprend maintenant des politiques développées par Unifor.
- Nous possédons un site Web des métiers spécialisés qui fournit des informations soumises par les délégué(e)s ainsi que des occasions d'emploi partout au Canada. L'adresse du site Web est [www.uniforskilledtrades.ca](http://www.uniforskilledtrades.ca);
- Lorsque les gens des métiers spécialisés se réunissent trois par année, les délégué(e)s proviennent de partout au Canada afin de participer à des discussions et des débats, et pour réseauter avec d'autres métiers spécialisés dans différents secteurs de notre syndicat.
- Le Conseil offre son appui lors de la Conférence sur la négociation collective et les nouvelles technologies des métiers spécialisés, organisée par le Service national des métiers spécialisés d'Unifor tous les trois ans.

## **RESOLUTIONS AT THE SKILLED TRADES COUNCIL**

Le Conseil traite les résolutions des métiers spécialisés qui doivent ensuite être présentées aux négociations collectives des métiers spécialisés partout au Canada, provenant des conseils régionaux des métiers spécialisés. Les résolutions des métiers spécialisés proviennent des sous-conseils locaux des métiers spécialisés, qui délèguent des représentants au Comité des résolutions de la Conférence sur les négociations des métiers spécialisés. Les résolutions sont soumises au vote des délégué(e)s lors de la Conférence sur les négociations des métiers spécialisés et celles qui sont adoptées sont ensuite adoptées au Conseil canadien ou au Congrès du syndicat national Unifor.

## **QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR LE CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS?**

Le pouvoir du Conseil des métiers spécialisés, comme tout autre organisation, dépend de l'implication de ses membres. Afin d'être une organisation efficace qui unit les travailleuses et travailleurs des métiers spécialisés de toutes les sections locales d'Unifor, nous avons besoin du maximum d'appui et de participation possible. En d'autres termes, ***NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!***

## CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR COORDONNÉS :

### **Ken Anderson, PRÉSIDENT**

Section locale 444 d'Unifor

1855, Turner Road

Windsor, ON N8W 3K2

Tél. : 519-999-3956

Tél : 519-974-5349

Courriel : ken.anderson@unifor.org

### **Paul Renaud, SECRÉTAIRE FINANCIER**

Section locale 444 d'Unifor

1855, Turner Road

Windsor, ON N8W 3K2

Tél: 519-796-7444

Courriel : paul.renaud@unifor.org

Publié par Service national des métiers spécialisés d'Unifor

*[uniforskilledtrades.ca](http://uniforskilledtrades.ca)*

